

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-HUIT FEVRIER

DEUX MILLE VINGT-TROIS

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du vingt-deux février s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Bernard BEYER, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Yvan HAMARD, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Excusé : 1

Secrétaire de séance : Jacqueline ROCHER

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Marcelle TRINEAU,
Céline GUILLONNEAU donne pouvoir à Sylvain CHALLET

Excusé : Cédric GRELET

Ordre du jour :

- I. Désignation du secrétaire de séance ;
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 ;
- III. Présentation des rapports d'activités des commissions ;
- IV. Dossiers pour délibération :
 - 1) Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires
 - 2) Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) – Modification du montant en fonction du nombre de logements pour les immeubles d'habitat collectif
 - 3) Fixation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de restauration ambulantes
 - 4) Antenne Jeunesse – Activité Enigma Game – Refacturation à la commune de la Genétouze et l'IME d'Aizenay
- V. Liste des décisions du maire du 25/01/2023 au 22/02/2023, en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Jacqueline ROCHER est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2023

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune suite à son approbation.

III. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

1- COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Informations derniers travaux urbains enregistrés sur la ville : réglementation temporaire de circulation

- Rue de la Bâtonnerie (rue de l'Industrie jusqu'à avenue de Verdun) : Circulation interdite de 8h00 à 17h30 du lundi au jeudi inclus du 13/02/2023 au 03/03/2023 - Travaux de réfection toiture - (ACT023) ;
- Place Gobin : Circulation et stationnement interdit du 01/03/2023 au 31/03/2023 - Aménagement du parking - ACT024) ;
- Rue du Docteur Ferry Wilczek : Circulation alternée du 13/02/2023 au 03/03/2023 - Réfection tranchée - (ACT025) ;
- Rue du Lavoir : Circulation alternée du 13/02/2023 au 03/03/2023 - Réfection tranchée - (ACT026) ;
- 107 et 119 Route de la Roche : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (030ACT) ;
- 184 et 71 Route de Nantes : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (031ACT) ;
- Place de la Gare et route du Poiré en amont de la rue du Nid des Bois : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (032ACT) ;
- Route de Challans niveau n° 47 et espace vert salle 4 Rondes : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (033ACT) ;
- Route de Maché intersection rue Victor Cormier : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (034ACT) ;
- Route des Sables niveau n° 29 et niveau n°100 : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (035ACT) ;
- Route de St Gilles niveau garage automobile et en amont du n° 7 : Alternat, interdiction de stationner, limitation à 30 km/h ponctuellement du 20/02/2023 au 16/05/2023 - Implantation de mobilier urbain - (036ACT) ;
- Impasse Maurice Ravel : Fermeture circulation du 27/03/2023 au 31/03/2023 - Travaux sur réseau gaz - (038ACT) ;
- Place des Halles 24-28 - Rue Foch 23 : Alternat et permission stationnement du 27/02/2023 au 10/03/2023 - Travaux réfection toiture - (041ACT) ;
- 50 Rue des Parcs : Alternat du 24/02/2023 au 24/03/2023 - Travaux fibre optique - (043ACT).

AGENDA

- **Lundi 13 mars 2023 à 19h00** : réunion de la commission Aménagement et Urbanisme.

2- COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

Activités de la commission

- Installation dans la médiathèque

Madame Christelle CHANABAUD a été présente aujourd'hui à la médiathèque pour l'installation d'une sculpture monumentale comme elle nous l'avait proposé lors de son exposition au salon d'automne.

Cette sculpture s'appelle « Xanthos » et elle sera accompagnée d'une sculpture plus petite « Spiser-Mom ».

Cette exposition est visible du 28 février au 28 mars.

- Chocolat concert

Dimanche 5 mars.

Chocolat, café et bonne musique avec le groupe RAFÛT pour un après-midi convivial.

A ce jour, la salle est complète.

☐ Activités des associations

- Chorale Voix là

L'association renoue avec ses concerts en public.

Samedi 18 mars à la salle des Quatre Rondes.

- Association « Chant'Sons »

Chantappart : 2 concerts :

- 11 mars : chez Agathe et François BERTHOME

- 18 mars : chez Christine et Gérard CLAUTOUR

☐ Activités des médiathèques

Jeudi 9 mars.

Soirée conviviale rassemblant les professionnels et les bénévoles des médiathèques.

Salle Ocarina à Saint Denis la Chevasse.

Programme : visite de la médiathèque, bilan des activités autour de la lecture sur la Communauté de Communes Vie et Boulogne, repas et spectacle.

CALENDRIER DES REUNIONS MARS-AVRIL 2023				
Thème	Responsable	Date et heure	Lieu	Objet de la réunion
Projets musicaux	Stéphane DESPRES	Mercredi 1 ^{er} mars 19 h	Mairie Salle du Moiron	Suivi des projets
Dimanche 5 mars : chocolat concert Salle des Quatre Rondes 14 heures				
Commission culturelle	Françoise MORNET	Mardi 7 mars 18 h 30	Mairie Salle du conseil	Suivi des groupes de travail Valorisation des critères pour le dossier de subvention
Jeudi 9 mars Soirée annuelle des médiathèques : bénévoles, professionnels et élus de la CCVB Salle Ocarina à Saint Denis la Chevasse				

Salon d'automne	Jacqueline ROCHER	Lundi 27 mars 17 h	Mairie Salle du Moiron	Recherche artistes
Samedi 1^{er} avril Journées Européennes des Métiers d'Art Site de la Briqueterie Gauvrit				
Patrimoine	Roland URBANEK	Lundi 3 avril 18 h	Mairie	Suivi des projets
Marchés animés	François MORNET Stéphane DESPRES Corinne ARNAUD Commission Foires et Marchés	Lundi 11 avril 18 h 30	Mairie Salle du Moiron	Coordination du projet

3- COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

☐ Communauté de Communes Vie et Boulogne : Commission développement durable

- Point mobilité
 - A Vie'cyclette :
Les 10 vélos à assistance électrique commandés en 2022 doivent être livrés fin mai début juin 2023. Ils porteront la flotte du service A Vie'cyclette à 25 Vélos à Assistance Electrique (VAE). Leur modèle « ARCADE MOKA » est différent des premiers VAE achetés, le moteur central doit notamment apporter un meilleur équilibre. Tous les VAE de la flotte vont être équipés de rétroviseur gauche pour améliorer la sécurité des usagers. Il est étudié la possibilité de doter la flotte de deux vélos à assistance électrique « cargo » permettant de transporter des enfants.
 - Point bonus vélo :
Au 1^{er} janvier 2023, 88 dossiers de demande ont été déposés, 57 instruits pour 10 500 € de subvention consommée. Le budget 2023 est de 75 000 € soit environ 375 dossiers potentiels.
 - Box vélo :
La première tranche des box à vélo doit être installée prochainement, la deuxième tranche en juin 2023. A noter que le programme de Certificats d'Economie d'Energie ALVEOLE plus, permettant de financer les abris sécurisés pour les vélos, est ouvert. Il permettra de financer les box à vélo d'Aizenay uniquement, car le seuil est de 6 emplacements vélo sur le même site pour bénéficier des financements, et Aizenay est la seule commune où il est prévu d'implanter 3 box (avec chacun 2 emplacements) sur le même site.

☐ AGENDA

- **Judi 6 avril 2023 à 18h15** : réunion comité consultatif Environnement et Transition énergétique.

4- COMMISSION SPORT

Pour le sport, ce début de mois a été marqué par la cérémonie des **Trophées du Sport** le 3 février au complexe sportif OmEGA.

Depuis 2019, la soirée n'avait pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire.

Ce moment a permis de mettre à l'honneur de nombreux sportifs pour leurs performances et des bénévoles pour leurs engagements associatifs :

- **Récipiendaires :**

- Sports d'adresse & de précision :
 - Amicale Bouliste d'Aizenay : André PRAUD
 - Archer Club d'Aizenay : Théo MALLARD
 - La Pétanque Agésinate : Guy GRANGER
 - Littoral Bowling d'Aizenay : Bernard JEAN COLAS
- Sports de combats et de défense :
 - Harimau Silat Self Défense : François VASSEUR
 - Aizenay Judo Club : Raphaël AMAILLAND
 - ACSHTDA : Emmanuel COUROYER
 - Aizenay Boxing Club : Noël GEOFFRIT
 - Karaté Do Club Nord Vendée : Frédérique VEIRA DA SILVA
- Sports de raquettes :
 - AS Collège Ste Marie : Amélie GREAUD
 - Club Pongiste France d'Aizenay : Hervé MOREL
 - Aizenay Badminton : Equipe D1 mixte
 - Tennis Club d'Aizenay Equipe 11/12 ans : Alexis LANDERON, Matthieu RENGEARD, Sacha AIRIAU
- Sports d'agilité :
 - Aizenay Gym : Thérèse MATIGNON
 - Aize'calade : Les membres du bureau
- Sports collectifs :
 - Aizenay Volley Ball : Arbitres jeunes
 - France d'Aizenay Football : Felipe MADORRA
 - Basket club d'Aizenay : Equipes U13 G1 U15 G1 / U17 G1 / U20 M
 - Club de Handball d'Aizenay : Clémence GUILBAUD
- Cyclisme :
 - Aizenay BMX : Club Erick FONTAINE
 - Aizenay Vélo Sport : Éric GUILLET
- Sport & Nature :
 - Les Cavaliers d'Eskame : Camille HAURAI
 - Les Foulées Agésinates : Pascal LEGAY
- Super Trophée :
 - Aizenay Vélo Sport : Isée TARD
- Trophée de la Ville sport pour tous, durable et solidaire :
 - Club Pongiste France d'Aizenay
- Bilans :
 - 23 trophées, 1 super trophée et 1 trophée de la Ville
- Médaille :
 - Par délégation de la Préfecture, Monsieur le Maire a remis la médaille du bénévolat à Bernadette Raffin (Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sport et de l'Engagement Associatif).

La soirée s'est terminée par un verre de l'amitié.
Près de 400 personnes étaient présentes à la cérémonie.

Le comité consultatif sport s'est réuni le 9 février et en a profité pour réaliser un bilan de la soirée Galette des Sports et Trophée des Sports.

☐ AGENDA

- **Dimanche 5 mars** course cycliste : Circuit de la Pimpère - Aizenay Vélos Sports.
- **Jeudi 9 mars** : réunion la Commission Sport.
- **Samedi 11 et dimanche 12 mars** : compétition départementale de gymnastique / Complexe sportif OmEGA / Aizenay Gym.
- **Samedi 25 mars** : Forum Sport et Autisme / Complexe sportif GALERNE / club de Hand Aizenay.
- **Samedi 25 mars et dimanche 26 mars** : Tournoi national de badminton / Complexe sportif OmEGA / Aizenay Badminton.
- **Mardi 4 et mercredi 5 avril** : Semaine Olympique et Paralympique.

5- COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

☐ CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

- **Commission Culture/ intergénération Préparation de la soirée Moquette**

Les jeunes élus ont reçu Madame Martine REMAUD, présidente du Conseil des Sages et Madame Catherine NOËL, membre du Conseil des Sages. L'objectif était d'organiser l'animation pour la **soirée Moquette qui sera organisée le 28 mars de 17h45 à 19h30**. Le Conseil des Sages et les jeunes élus vont chanter la chanson « La tendresse » à l'EHPAD auprès des personnes âgées. Lors de deux ateliers, les enfants ont imaginé leurs scénettes pour leur spectacle dans le détail.

- **Commission Sport**

Les questions sur les différentes thématiques du sport sont en cours de finalisation. Sur les temps des ateliers, les enfants ont été plus motivés et ont été moteurs dans leur recherche. Un devis concernant le support a été demandé pour réaliser le jeu de l'oie.

- **Commission Cadre de vie**

Lors des ateliers, les enfants du CME, ont mis au propre toutes leurs idées. Le projet avance très bien. Cette année, les ateliers se déroulent un mercredi par mois, de janvier jusqu'au mois de mai. L'objectif de ces ateliers est de mettre en action les idées du projet réfléchies en amont par les jeunes élus. Ils se déroulent à l'Antenne jeunesse, car l'espace est plus adapté et on y trouve le matériel nécessaire pour bricoler. D'autres ateliers sont à venir très prochainement.

☐ ACCUEIL PERISCOLAIRE

- **École de la Pénière**

Janvier/février 2023 : Création d'un espace « Retrouve-toi », d'un projet de bande dessinée sur le thème du harcèlement, d'un projet égalité filles/garçons.

- **Louis Buton (8 – 12 ans)**

Janvier-Février 2023 (temps scolaire et mercredis) :
Projet autour du thème « A la découverte de l'Asie ». Création de fresque, de décorations, de dragon etc... Mise en place avant les vacances d'hiver d'un temps fort « épreuves de Guerriers-Guerrières » (façon Mulan), avec remise de diplômes aux participants.

☐ ACCUEIL DE LOISIRS

- **Vacances d'hiver**

Inscription Semaine 1 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 – 7 ans	49	56	33	52	52
8 – 12 ans	54	59	36	57	53
TOTAL	103	115	69	109	105

Inscription Semaine 2 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3 – 7 ans	41	43	34	52	43
8 – 12 ans	40	41	36	49	46
TOTAL	81	84	70	101	89

- **Les Zooms**

- **Le stage sportif** : Un panel d'activités est proposé dans le cadre d'un stage sur les pratiques de sport en montagne.



- Hiver semaine du 13 au 17 février 2023

- 4-5 ans : Les Baby GROOT (16 places)

De 10h à 11h	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Activité	Jeux de précision	Course et motricité	Jeux de coopération	Biathlon

- 8-9 ans : Les PHÉNIX et 10-12 ans (24 places)

De 14h30 à 16h	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Activité	Hockey	Biathlon	Escalade	Coopération handisport

Deux stages sportifs ont été proposés aux enfants lors de la semaine du 13 au 17 février 2023.

Sport d'hiver à la Barre-de-mont : Ce sont des activités dites « de montagne » adaptées au paysage balnéaire. Une multitude d'activités familiales, ludiques et sportives sont proposées ! Elles respectent le milieu dunaire et forestier.

- Luge sur aiguilles de pins ;
- Balade en raquettes sur la plage.

A vos souhaits : C'est un temps qui permet à chaque enfant de donner ses idées d'activités. Un vote au sein du groupe permet de choisir les activités. L'objectif de cette action permet ainsi à l'enfant d'être acteur de ses loisirs. L'équipe tient compte des idées d'activités qui reviennent régulièrement afin de les inclure dans les programmes.

6- COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

☐ Marché

Nous accueillons M. Gaëtan MERIEAU, de la Ferme de la Goichonnière, depuis le dimanche 19 février.

Il propose de la viande de bœuf, viande de porc avec des saucisses, boudins, des volailles.

Il sera présent sur le marché tous les dimanches matin, y compris durant la période estivale.

☐ AGENDA

- **Jeudi 2 février 2023** : Réunion de travail animé par le cabinet Lestoux.
- **Jeudi 2 mars 2023** : Séminaire commerçants animé par le cabinet Lestoux.
- **Jeudi 23 mars 2023** : Rencontre avec Initiative Vendée Terres et Littoral.

7- DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) 2023

- Samedi 1^{er} avril 2023 à Aizenay :
 - Briqueterie artisanale « Les Terres Cuites d'Aizenay »
1 Rue des Chauffourniers, 85190 Aizenay
De 10h à 18h
Au programme : - Stands d'artisans et créateurs - Visite des Terres Cuites - Animations gratuites et démonstrations - Espace restauration et buvette
Renseignements au 02 51 94 60 46
Evènement organisé par la Ville d'Aizenay
Gratuit et ouvert à tous

☐ Journées Européennes du Patrimoine – JEP (16 et 17 septembre 2023)

Travail en cours sur cette animation.

☐ AGENDA

Changement de date de la réunion groupe Valorisation du patrimoine :

- **Nouvelle date le 3 avril 2023 à 18 h** (annule la réunion du 6 mars 2023).

IV. DOSSIERS POUR DELIBERATION

Service des Finances

1 – Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) précise que ce débat doit faire l'objet d'un rapport, et d'une délibération spécifique soumise au vote du Conseil municipal.

Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État en vertu des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT et publié selon les modalités fixées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le rapport doit être également mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Il doit être accessible, lisible et conforme aux documents soumis à l'organe délibérant.

Monsieur le Maire fait une présentation sur la base du rapport transmis aux conseillers municipaux lors de l'envoi de l'ordre du jour du Conseil.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2023 et à se prononcer ensuite sur l'adoption du rapport sur la base duquel le débat d'orientation budgétaire s'est engagé.

Les éléments du rapport transmis en pièce jointe ainsi que les débats sont annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont été destinataires du rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'orientations budgétaires :

- Reprend les éléments de contexte pour la préparation du budget ;
- Reprend les éléments provisoires dans le cadre de la rétrospective de l'année 2022. Les résultats sont provisoires car le compte administratif sera voté lors d'une prochaine séance du conseil municipal ;
- Propose les orientations budgétaires.

Concernant le contexte de l'élaboration du budget 2023, Monsieur le Maire explique que des éléments ont été repris de différentes sources pour le contexte mondial et européen. On peut noter une inflation record que nous n'avons pas connue depuis plusieurs décennies. En zone euro, elle atteint 10,6% en octobre. En France elle a été aux environs de 5% en 2022 alors qu'on était à 1,6 % en 2021.

Face à ce contexte, plusieurs dispositions sont prévues pour le bloc communal dans la loi de Finances 2023. On peut noter la revalorisation des bases locatives qui sera de 7,1 % en 2023 alors qu'elle était de 3,42% en 2022 et prend en compte les différents indices liés à ce contexte particulier. Il y a également la suppression de la CVAE (*cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*), l'augmentation de l'enveloppe nationale de la DGF (*dotation globale de fonctionnement*), l'augmentation de la DSR (*dotation de solidarité rurale*) de 200 millions d'euros alors que la DSU (*dotation de solidarité urbaine*) n'augmente que de 90 millions d'euros.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'instant la commune est toujours éligible à la DSU puisque la commune remplit encore les critères d'obtention. Monsieur le Maire explique qu'il reviendra sur la DSR perdue l'an dernier. Monsieur le Maire indique qu'il y a des mesures contre la hausse des prix à l'énergie. A ce stade, la commune ne connaît pas le montant du bouclier tarifaire qui pourra s'appliquer. Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, une délibération avait été prise pour modifier les modalités de reversement de la taxe d'aménagement. Il y a également des évolutions s'agissant de la DETR et de la DSIL auprès des différents territoires. Il s'agit du contexte général dans lequel s'inscrit la préparation du budget.

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle AUBRET, Responsable du service Comptabilité et Finances pour présenter la rétrospective et les résultats provisoires de l'année 2022.

Monsieur le Maire retient quelques points plus particuliers :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le cadre du contexte bien particulier de l'année 2022 ;
- Les dépenses de fonctionnement par habitant baissent. Elles sont en dessous de la moyenne des deux strates auxquelles on se compare entre 5 et 10 000 habitants et entre 10 et 20 000 habitants. La commune est à 863 € de dépenses par habitant alors que les deux strates sont soit à 1043 € soit à 1213 € en 2021 ;
- Baisse de dépenses de frais de personnels par rapport aux dépenses de fonctionnement. La commune est passée de 56,4% à 53,7% c'est-à-dire en deçà de la moyenne de chacune des strates soit 58% et 60,2% ;
- Concernant les recettes, on voit l'effet de la perte totale de la dotation de solidarité rurale. En 2022, la commune a perdu la 2^{ème} partie de la DSR soit 396 000 €. On est donc sur une perte totale de dotation de solidarité rurale qui était d'environ 1 million d'euros en 2020 compensée par la dotation de solidarité urbaine, qui est de 150 000 €. C'est donc une perte sèche de 850 000 € en dotations ;

- Nos recettes de fonctionnement par habitant sont en dessous de la moyenne. On se retrouve avec des dotations de l'Etat qui sont passées de 20,3% à 11,3% en 2022 des recettes de fonctionnement totales : ce qui est une baisse importante. Pour maintenir nos recettes de fonctionnement toujours en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement nous avons été obligés en 2022, de recourir notamment à la fiscalité.

Concernant l'investissement, Monsieur le Maire souligne que c'est une année forte en dépenses d'équipement par rapport à l'année précédente avec un taux de réalisation de 80% du budget. Les projets correspondent à la fin de la réalisation d'OmEGA, de la VRD du lycée, de la continuité d'aménagement de Planty-Gobin, le Centre Médico-psychologique avec le logement pour les professionnels de santé. Il ne s'agit là que de quelques exemples.

La capacité d'auto-financement est en baisse de 300 000 € malgré des recherches de recettes complémentaires alors que la commune vient de perdre 396 000 € de solidarité rurale. Cette perte a toujours un impact sur notre résultat.

Monsieur le maire souligne que ce résultat 2022 est positif et cela grâce à des choix importants : une maîtrise de nos dépenses, une hausse de la fiscalité, des recherches de financement supplémentaires et notamment des recettes de la Communauté de Communes sur des projets à vocation multi ou intercommunale. La commune a obtenu plus de 600 000 €. Ces recettes non prévues au départ et certains décalages de projets d'investissement permettent ce résultat.

Pour Monsieur le Maire, l'objectif est de garantir un budget qui doit permettre de préparer notre avenir. Il va falloir continuer les efforts et maîtriser les dépenses et notamment en matière de personnel en imaginant seulement 1 recrutement par an. Un autre élément : il faut essayer de ne pas recourir à l'emprunt en 2023 au minimum et sur les années à suivre. Ne pas recourir à l'emprunt pour garantir notre capacité d'auto-financement car notre volonté est de l'augmenter pour retrouver un niveau acceptable qui permette de financer les projets de demain. Il convient d'intégrer des nouveaux projets d'investissement et le solde d'un certain nombre de projets déjà lancés dans un contexte qui reste assez inflationniste dans les prochains mois. Tous ces éléments doivent nous guider dans les orientations budgétaires et dans la préparation du budget.

Madame Christelle AUBRET Responsable du service Comptabilité et Finances présente ce qui pourrait configurer les prochains budgets de la ville d'Aizenay.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de perspectives de dépenses et de recettes de fonctionnement en prenant en compte les efforts évoqués précédemment. Concernant l'investissement, les perspectives permettraient d'avoir un niveau d'investissement d'environ 4 millions en 2023 avec la fin de quelques projets et de nouveaux projets, un peu moins de 2 millions d'euros en 2024 et un peu plus de 2 millions d'euros en 2025. C'est ce qui permettrait de répondre au choix de ne pas recourir à l'emprunt.

Les crédits budgétaires 2023 correspondraient aux soldes d'opérations : construction du CMP et du logement des professionnels de santé, des aménagements du secteur OPAH-RU, des travaux VRD autour du lycée mais également des nouveaux crédits affectés aux acquisitions foncières, aux acquisitions de matériels, aux travaux de voirie, aux projets sportifs sur un certain nombre d'aménagements, aux études sur des bâtiments communaux comme le complexe des Ganneries et le groupe scolaire Louis Buton.

Concernant les budgets annexes, pour l'assainissement ce serait la poursuite du schéma directeur et les travaux sur les réseaux d'eaux usées. S'agissant des lotissements, ce sont les travaux de viabilisation et de commercialisation des différents lots et la fin des travaux des Athénées.

Pour Monsieur le Maire, l'objectif est de ne pas avoir à recourir à l'emprunt sur l'exercice 2023 pour maintenir cette capacité dynamique de désendettement bien en dessous du seuil d'alerte. Monsieur le Maire rappelle que ce seuil d'alerte est à 10 ans et que la Commune est actuellement à 5 ans. L'objectif, si on tient le cap, est d'être sur environ 3 ans d'ici la fin du mandat. C'est une bonne situation en termes d'endettement et donc de désendettement. Cela va nous permettre d'augmenter notre capacité d'autofinancement parce que c'est elle qui va permettre de préparer les nouveaux projets et d'avoir un niveau permettant demain de mettre en place de nouveaux projets sur Aizenay

avec un objectif d'obtenir si possible une capacité d'autofinancement de l'ordre de 1,2 million à l'horizon de la fin du mandat.

Pour Monsieur Bernard BEYER, les réalités nationales et internationales mises en lumière dans le Rapport d'Orientation Budgétaire impactent notre territoire, à Aizenay comme sur l'ensemble du territoire. Leurs conséquences n'épargnent pas les agésinates. A nous, élus de notre petite ville, d'inventer des actions visant à les soutenir et à passer ce cap douloureux. Le gouvernement en a montré le chemin comme par exemple, pour ce qui nous concerne, en supprimant, la taxe d'habitation. Contrairement à ce que Monsieur le Maire a toujours affirmé précédemment en séance du Conseil, cette mesure a été compensée par des aides et des subventions en direction des communes à Aizenay comme ailleurs. Donc peu, voire pas de conséquences, sur le budget communal. Messieurs Bernard BEYER et Yvan HAMARD pourront à l'occasion, si Monsieur le Maire les y autorise bien sûr, à en amener la démonstration. Pour Monsieur Bernard BEYER cela n'a pas empêché Monsieur le Maire d'en prendre prétexte pour effectuer de multiples augmentations impactant la vie dans la commune. Avec Monsieur Yvan HAMARD, Monsieur Bernard BEYER a fait remarquer déjà à l'occasion de la taxe foncière par exemple, ou au sujet des augmentations multiples des tarifs pratiqués par la municipalité en direction des services rendus aux habitants. En ces temps de crise, que Monsieur le Maire a rappelé dans son rapport initial, l'heure des choix quant à l'investissement structurel de notre petite ville est au rendez-vous comme chaque année. Cette année nos marges de manœuvre en matière d'investissement sont minimales de par les choix pharaoniques qui ont été fait quant au financement du gymnase OmEGA. Il a semblé important à Monsieur Bernard BEYER de le rappeler encore ce soir d'autant plus que d'autres solutions de financement semblaient possibles au niveau de la Région, ce qui aurait libéré le budget global. Ce sera la marque de fabrique de Monsieur le Maire, contrairement à l'existant structurel de notre commune qui semble avoir été mis bien souvent de côté. Quelques exemples qui illustrent ce propos : le complexe scolaire Louis Buton et la rénovation de la cuisine qui relèvent pleinement du champ d'action communal. Un projet revu régulièrement lors de délibérations antérieures appuyées par de nombreuses études et comités de pilotage depuis deux mandats. Ces projets, que Monsieur le Maire a mis de côté en argumentant de l'augmentation des coûts des matériaux et autres. Pourquoi Monsieur le Maire a priorisé la construction du gymnase communal OmEGA et de ses aménagements à cette rénovation ? Le gymnase des Ganneries. Qu'en est-il des travaux incontournables à réaliser pour maintenir la sécurité de la structure ? Qu'en est-il également de l'investissement sur des sujets qui touchent à l'eau sur le plan de la distribution notamment ? Sur la réhabilitation de l'existant, Messieurs Yvan HAMARD et Bernard BEYER ne voient pas beaucoup d'avancées. Ces questions se posent crucialement d'autant plus que la politique de Monsieur le Maire vise aux yeux de Messieurs Yvan HAMARD et Bernard BEYER, à une augmentation trop rapide de l'urbanisation risquant de rendre précaire les équilibres de notre ville. Plus généralement, Monsieur Bernard BEYER demande à Monsieur le Maire s'il a fait un état des lieux des travaux nécessaires à effectuer sur la période 2022/2030 que Monsieur le Maire prend comme référence page 17 de son rapport où il met en lumière une diminution progressive de la dette pour 2030 ! Soit dans huit ans, au-delà de son mandat, alors qu'en 2022 cette même dette est à son apogée et que d'ici là des élections municipales verront le jour !

S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation, Monsieur le Maire serait curieux d'avoir la démonstration de Monsieur Bernard BEYER.

Monsieur le Maire explique que la taxe d'habitation est basée sur une situation antérieure. Or c'était la seule ressource liée à l'évolution de la population et elle suit aujourd'hui une évolution qui n'est pas celle de la population. On perd donc la dynamique de l'évolution de la population et cela se démontre tous les jours. Quand on perçoit une dotation de solidarité rurale d'environ 1 million d'euros compensée par une dotation de solidarité urbaine de 154 000 €, cela fait beaucoup moins. Il y a effectivement des évolutions de dotations au fur et à mesure mais Monsieur le Maire réaffirme qu'on a perdu 850 000 € de dotations de l'Etat par rapport à une évolution qu'on aurait été en droit d'attendre en termes de recettes de l'Etat. Monsieur le Maire fait remarquer que les dotations et les taxes n'ont rien à voir. Les dotations sont liées tout simplement au transfert des compétences que l'Etat a fait aux collectivités territoriales notamment dans le cadre de la clause de compétence générale. Cette dotation ne devrait pas être une aumône qu'on demande à l'Etat mais cela devrait être une obligation de la part de l'Etat de reverser une dotation c'est-à-dire un montant qui est lié à

ce transfert de compétence que les collectivités assurent depuis la décentralisation dans les années 80.

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation était liée à l'évolution de la population. Aujourd'hui, on est sur un territoire dynamique qui ne peut plus bénéficier du dynamisme de l'évolution de l'habitat.

Pour répondre à Monsieur Bernard BEYER sur l'évolution de l'habitat qui dit que la Commune aurait une politique trop ambitieuse de faire évoluer notre ville trop vite, Monsieur le Maire souligne que cette urbanisation s'appuie sur les chiffres qui ont été constatés dans la cadre de la préparation du plan local d'urbanisme intercommunal qui reprend les chiffres de ces dix dernières années. Ils ont même été amenuisés puisqu'on est sur une évolution de 1,8% de la population sur les dix prochaines années avec le PLUI-H. Cette moyenne correspond à l'évolution de notre population depuis de nombreuses années. Il n'y a pas du tout d'ambition démesurée d'accueillir plus de population. Ce qui importe à Monsieur le Maire c'est que l'évolution de la population soit équilibrée, et c'est ce qui se passe aujourd'hui.

Concernant l'augmentation multiple des tarifs des services aux habitants, Monsieur le Maire souhaite qu'on lui explique pourquoi la commune ne doit pas être impactée comme tout à chacun par la hausse notamment à la pompe à essence, de l'électricité. Quand l'Etat impose aux collectivités territoriales d'augmenter l'ensemble des rémunérations des fonctionnaires de plus de 3% et c'est très bien, comment les collectivités qui sont soumises à toutes ces augmentations peuvent justifier et expliquer qu'il faudrait que les services publics ne subissent pas d'augmentation. Monsieur le Maire ne veut pas faire comme un certain nombre de collectivités qui envisagent de réduire les services publics et leur qualité. Monsieur le Maire ajoute qu'il est le premier déçu. Il est aussi un simple citoyen et lorsqu'il reçoit un certain nombre de factures, qu'il va au travail et qu'il doit aller à la pompe à essence, il constate aussi une évolution de l'ensemble des prix. Il faut être conscient que les services d'une collectivité ont un coût. On essaye de l'amenuiser un maximum. On a pris des décisions pour maîtriser un certain nombre de dépenses, pour éviter des évolutions trop importantes notamment en termes de personnel pour limiter ces dépenses et pour avoir un effet amortisseur vis-à-vis de l'évolution des dépenses. On a également pris la décision face à ces évolutions de dépenses de reporter le groupe scolaire Louis Buton. Il y avait la construction d'un lycée. Il y avait l'obligation de réaliser un complexe sportif approuvé au sein de ce conseil municipal lors du mandat précédent à l'unanimité dans le cadre de sa réalisation et de son financement, lors du projet avec la Région. Nous avons tous été déçus et notamment Serge ADELEE, adjoint en charge des Affaires Scolaires de voir une évolution importante des coûts de la construction du groupe scolaire Louis Buton. On aurait même pu nous reprocher de faire ce projet à ce prix et d'aller recourir à l'emprunt ou une fiscalité plus importante. Monsieur le Maire demande à Messieurs Bernard BEYER et Yvan HAMARD qu'ils lui expliquent comment faire plus de services avec moins d'argent.

S'agissant de travaux des Ganneries, il y aura des travaux cela a été dit dans le cadre de prospective d'investissement en 2023. Il y a des études et on en a parlé lors du dernier conseil municipal pour nous guider sur les travaux à réaliser.

Concernant la distribution de l'eau, d'une part c'est une compétence Vendée Eau et il y a d'autre part l'entretien des réseaux. Le Ministre BECHU doit annoncer un certain nombre d'éléments et notamment un plan national relatif à l'eau. Néanmoins, la Commune a lancé un schéma directeur de nos réseaux et nous attendons les résultats de cette étude.

Concernant la diminution de la dette, ce n'est pas quelque chose de figée. C'est un tableau qui prend en compte une dette à l'état d'aujourd'hui qu'on reporte sur les 10 prochaines années avec le principe qui est de ne pas recourir à l'emprunt en 2023 et d'ici 2 à 3 ans. Tout ça peut évoluer et pourra être remis en cause en 2026 mais on présente des éléments connus à ce jour en intégrant une projection pour les années à venir avec un objectif qui est de ne pas recourir à l'emprunt pour 2023.

S'agissant du groupe scolaire Louis Buton, Monsieur Yvan HAMARD rappelle que Monsieur le Maire a dit que c'est le coût des matériaux qui a fait augmenter le projet. C'est faux. C'est le besoin qui n'a cessé d'augmenter et qui a fait que le projet à un moment donné n'a plus été viable.

Concernant les Ganneries, Monsieur Yvan HAMARD affirme que Monsieur le Maire parle de travaux en 2023, or depuis 2015 il connaît la teneur des travaux à faire sur ce gymnase. De manière plus globale, pour Monsieur Yvan HAMARD, Monsieur le Maire parle d'augmentation des tarifs et de

baisse des dotations, il se demande ce que Monsieur le Maire fait pour faire baisser les consommations car on ne le voit pas. Pour Monsieur Yvan HAMARD, Monsieur le Maire insiste beaucoup sur le personnel et il se demande pourquoi et quel est le message. Concernant les programmes d'investissements mis à part le réaménagement d'espaces publics, logement de médecin, travaux de VRD du lycée, complexe OmEGA, dans tous ces travaux, il n'y a rien de la compétence de la Commune. C'est un choix d'investir là-dedans et pas dans les choses existantes en ce qui concerne Aizenay. Monsieur Yvan HAMARD se dit perplexe et pense qu'on s'éparpille à travers cette présentation. Monsieur Yvan HAMARD dit ne pas attendre de réponse.

S'agissant d'un débat, Monsieur le Maire entend répondre.

Concernant le groupe scolaire Louis Buton, pour Monsieur le Maire il est totalement faux de dire que l'augmentation du coût n'est lié qu'au besoin et effectivement le besoin a évolué et cela a toujours été dit. Il rappelle que Monsieur Serge ADELEE l'a toujours dit et affirmé dans les différentes séances du conseil municipal. Les élus ont souhaité faire évoluer le projet par rapport au premier projet pour répondre aux besoins des professionnels, des enfants et des parents. Cela a toujours été dit. Mais l'évolution du besoin a été accompagné par la hausse des prix et c'est mathématique. Pour Monsieur le Maire, il est donc fait le reproche d'avoir écouté la demande des professionnels. Madame Claudie BARANGER rappelle qu'il y avait également des lots où personne n'avait répondu. Pour Monsieur Yvan HAMARD, un lot ça se relance et ce n'est pas le sujet : on relance et c'est reparti.

Monsieur le Maire réitère ses propos selon lesquels un choix a été fait tous ensemble de décaler ce projet en raison de l'augmentation très importante du prix.

Monsieur le Maire poursuit son intervention. S'agissant des Ganneries, il y avait eu une étude en 2015. Monsieur le Maire dit avoir souhaité reprendre cette étude. Nous sommes en attente des préconisations qui sont à réaliser sur l'aménagement du complexe des Ganneries.

Pour Monsieur Yvan HAMARD, il s'agit d'une troisième étude qui va dire la même chose que les deux autres.

Concernant les actions sur la baisse des consommations, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de réduire l'ensemble de l'éclairage public de plus d'une heure trente tous les jours sur l'ensemble de la Ville. C'est un gros travail qui a été fait par la Commission piloté par Monsieur Christophe GUILLET. Il a été décidé également de réduire le chauffage sur l'ensemble des salles. Concernant le personnel, Monsieur le Maire n'a rien contre et se dit ravi du personnel. D'ailleurs il le dit à chaque conseil. Il s'agit juste d'un objectif lorsqu'on regarde les charges de personnel, et de se donner un cap d'évolution. Dans le cadre de l'évolution de nos services, de leur organisation nous envisageons en moyenne, un recrutement par an. Pour Monsieur le Maire la ville a atteint une organisation plutôt rationnelle par rapport à l'année 2017 quand il a été élu Maire. Il a souhaité réaliser un certain nombre d'audits qui ont été préconisés et réalisés au sein des différents services. Aujourd'hui, on a plutôt une stabilité dans notre fonctionnement.

S'agissant de dire qu'on réalise des projets qui ne sont pas de notre compétence, Monsieur le Maire dit ne pas comprendre.

Monsieur Yvan HAMARD donne comme exemple le logement des médecins qui n'est pas de la compétence de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Constitution dit que les communes ont une clause de compétence générale, insistant sur le caractère général de cette compétence.

Monsieur Yvan HAMARD demande si cela concerne également la construction d'un gymnase dévolu au lycée.

Monsieur le Maire réitère qu'il s'agit d'une compétence générale. A ce titre la Commune fait des choix pour apporter un service à la population. Monsieur le Maire se dit ravi d'avoir fait le choix de réaliser un équipement qui permet d'accueillir un centre médico-psychologique qui en 2019 avait décidé de partir à la Roche-sur-Yon et de ne pas revenir. Aujourd'hui ils viennent tous les jours, toutes les semaines et toute l'année. Monsieur le Maire se dit content de réaliser un logement pour les professionnels de santé financé avec une aide du Département, et de la Communauté de communes Vie et Boulogne. Un médecin de la Maison de Santé s'est déjà installé à Aizenay parce que nous l'avons accompagné dans le cadre de la mise à disposition d'un logement pendant

plusieurs années pendant son internat. Monsieur le Maire se dit ravi que la ville d'Aizenay puisse ainsi apporter des services publics à la population.

Pour Monsieur Yvan HAMARD c'est un manque de solidarité vis-à-vis des communes qui n'ont pas les moyens de se payer un logement.

Monsieur le Maire souligne qu'il a écrit aux communes avoisinantes pour leur proposer la mise à disposition de ce logement, pour leur indiquer que la Commune d'Aizenay leur proposait ce logement. Monsieur le Maire ajoute qu'il l'a dit à l'ensemble des collègues des 15 communes de la Communauté de communes qui ont accepté à l'unanimité de verser une aide intercommunale pour financer ce centre médico-psychologique et les logements à l'étage qui seront mis à dispositions de personnels de santé. Monsieur le Maire rappelle que le CMP n'est pas que pour Aizenay mais pour tout le territoire.

Pour Monsieur Yvan HAMARD, le CMP c'est Mazurelle le maître d'ouvrage et c'est lui qui décide.

Pour Monsieur le Maire c'est une méconnaissance totale du développement des services à la population sur un territoire. Monsieur le Maire ajoute qu'il se dit ravi de la mise en place de ces différents services et demande s'il y a d'autres remarques.

Monsieur Yvan HAMARD s'étonne que Monsieur le Maire n'évoque pas les travaux de VRD du lycée.

Monsieur le Maire répond, s'agissant de ces travaux, qu'il s'agit de travaux de sécurité de la Rte de Nantes, l'accès au lotissement, la sécurisation de l'accès au lycée et au complexe sportif communal OmEGA. Cela fait partie d'un ensemble de projets.

Monsieur le Maire estime que les collègues pourraient trouver d'autres projets dans lesquelles la Commune a investi, par exemple avec Madame Corinne ARNAUD dans le cadre de Petites Villes de Demain, c'est un certain nombre d'études qui sont menées dans le cadre de la dynamisation du commerce, ce sont aussi les acquisitions foncières qui ont pu être faites, les projets avec l'EPF pour réaliser des nouveaux commerces et habitat dans le centre-ville, notamment.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Madame Claudie BARANGER estime qu'en voyant les chiffres présentés, on peut être content de cette bonne gestion aussi bien des dépenses que des recettes malgré des décisions difficiles à prendre tant au niveau de la fiscalité que des projets. On peut se féliciter de cette très bonne gestion.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Maire décide de passer au vote sur le fait qu'il y a bien une présentation des éléments budgétaires et prend acte du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires et qu'il a eu lieu avant le vote du budget de l'exercice 2023.

Monsieur Yvan HAMARD dit qu'il ne peut pas voter contre car il y a eu débat mais Monsieur le Maire ne l'a pas convaincu. Il préfère donc s'abstenir.

Monsieur Bernard BEYER précise qu'il vote pour la prise d'acte et estime que c'est important de le préciser.

Monsieur le Maire rappelle que c'est bien l'objet de la délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.

VOTE : **OUI : 27** **NON :** **ABSTENTION : 1**

2 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) – Modification du montant en fonction du nombre de logements pour les immeubles d'habitat collectif

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les modalités de fixation du montant de la Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ont été fixées par délibération en date du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise également que les projets d'habitat collectif vont, dans les prochaines années, être de plus en plus nombreux et que la tarification actuelle de la PFAC ne semble pas adaptée à ces futurs projets.

Monsieur le Maire propose qu'un tarif dégressif soit appliqué en fonction du nombre de logements construits au sein des immeubles d'habitat collectif, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Monsieur Yvan HAMARD demande pourquoi ce n'est adapté.

Monsieur le Maire répond que normalement la participation pour le financement de l'assainissement collectif doit prendre en compte l'ensemble des coûts de réalisation des travaux d'assainissement. Lorsqu'il y a un immeuble collectif il n'y a qu'un branchement global un peu plus important. Il n'est pas tout à fait réglementaire de demander la même participation que pour 10 maisons individuelles.

		Montant de la PFAC	
Montant pour un logement		1 727,89 €	
Immeubles collectifs ou constructions sur 1 même unité foncière		Prix unitaire/ logement	
2 logements	3 369,39 €	1 684,69 €	
3 logements	4 927,73 €	1 642,58 €	
4 logements	6 406,04 €	1 601,51 €	
5 logements	7 807,37 €	1 561,47 €	
6 logements	9 134,62 €	1 522,44 €	
7 logements	10 390,63 €	1 484,38 €	
8 logements	11 578,13 €	1 447,27 €	
9 logements	12 699,76 €	1 411,08 €	
10 logements	13 758,07 €	1 375,81 €	
Au-delà de 10 logements (montant par logt. supplémentaire)		1 000,00 €	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 février 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'appliquer, à compter du 1^{er} mars 2023, un tarif dégressif en fonction du nombre de logements construits au sein des immeubles d'habitat collectif, tel que présenté dans le tableau ci-dessus,
- Décide que ce tarif sera soumis aux mêmes règles de révision que le prix de la PFAC pour les constructions autres que les habitats collectifs.

VOTE : **OUI : 28** **NON :** **ABSTENTION :**

Service de la direction générale

3 – Fixation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de restauration ambulantes

Madame Corinne ARNAUD informe les membres du Conseil Municipal, que la commune est régulièrement sollicitée pour l'installation d'activités de restauration ambulantes.

Il est donc proposé de fixer un tarif de redevance d'occupation du domaine public pour les activités de restauration ambulantes avec ou sans véhicule, avec possibilité de branchement électrique. A compter du 1^{er} mars 2023, les tarifs appliqués seront les suivants :

- Redevance par véhicule ou emplacement / jour – sans électricité : 10,00 € ;
- Redevance par véhicule ou emplacement / jour – avec électricité : 15,00 €.

Il est précisé que ces prestations sont proposées :

- Après autorisation de voirie ou permission de stationnement, délivrée par Monsieur le Maire ou un représentant de la collectivité
- En dehors des temps de foires et de marché dominicale, ou toute autre organisation municipale avec une tarification spécifique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Yvan HAMARD demande si c'est quelque chose de nouveau. Monsieur le Maire confirme que c'est nouveau et que c'est effectivement pour répondre aux nouvelles demandes d'occupations.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2121-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 février 2023,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Entendu l'exposé de Madame Corinne ARNAUD,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de restauration ambulantes ainsi :

- Redevance par véhicule ou emplacement / jour – sans électricité : 10,00 € ;

- Redevance par véhicule ou emplacement / jour – avec électricité : 15,00 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 28** **NON :** **ABSTENTION :**

Service des Finances

4 – Antenne Jeunesse – Activité Enigma Game – Refacturation à la commune de la Genétouze et l'IME d'Aizenay

Madame Isabelle GUÉRINEAU rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet jeunesse, certaines activités proposées par l'Antenne Jeunesse peuvent être organisées conjointement avec des partenaires locaux (communes, associations, établissements scolaires, ...).

L'Antenne Jeunesse propose aux jeunes d'Aizenay, âgés de 11 à 17 ans un programme d'activités de loisirs, socioculturelles et sportives tout au long de l'année.

Une activité organisée par le prestataire « Lova Game », basé à Brem-sur-Mer, a été proposée le 26 octobre 2022 aux jeunes en partenariat avec une autre structure d'accueils de jeunes de la communauté de communes : LA GENETOUZE. Des enfants de l'AREAMS, I.M.E d'Aizenay, accompagnés de leurs éducateurs ont également participé à l'action.

L'animation proposée à Aizenay, nommée « ENIGMA VILLE » se proposait de faire redécouvrir aux jeunes leur environnement quotidien.

L'Antenne Jeunesse ayant porté le projet pour l'ensemble du groupe doit aujourd'hui refacturer à ses deux partenaires leur part des charges liées aux places, achetées 12 € pièces au prestataire dans le but de pouvoir bénéficier d'un tarif avantageux.

Doivent être refacturées :

- 9 places « jeunes » pour le service enfance jeunesse de La Genétouze, pour un total de 108 € ;
- 11 places pour l'AREAMS, l'IME d'Aizenay, pour un total de de 132 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances du 8 février 2023,

Entendu l'exposé de Madame Isabelle GUÉRINEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de refacturer la somme de 108 € à La Genétouze et la somme de 132 € à l'IME d'Aizenay.

VOTE : **OUI : 28** **NON :** **ABSTENTION :**

V. LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 08/12/2022 au 25/01/2023

En application des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal par délibération du 25 mai 2020 :

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2023-006	Etude de diagnostic structurel d'un local de stockage au CTM - STE IDES (85000 LRSY) - pour un montant de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC
2023-007	Attribution et signature des marchés publics (2022PA06) de fourniture de salaison, charcuterie, viande cuite, viande de porc, viande de volaille, viande de bœuf, viande de veau, viande d'agneau pour le restaurant municipal pour les années 2023, 2024 et 2025 : - LOT N°1 Salaison, charcuterie et viande cuite : PASSIONFROID OUEST (44478 CARQUEFOU) - Minimum annuel de commande de 4 000 € HT et maximum annuel de commande de 11 000 € HT ; - LOT N°2 Viande de porc : JULES & MAX (85140 SAINT-MARTIN-DES-NOYERS) - Minimum annuel de commande de 4 000 € HT et maximum annuel de commande de 15 000 € HT ; - LOT N°3 Viande de volaille : SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE (44154 ANCENIS) - Minimum annuel de commande de 7 000 € HT et maximum annuel de commande de 25 000 € HT ; - LOT N°4 Viande de bœuf, veau et agneau : SOCOPA VIANDES (2110 LE NEUBOURG) - Minimum annuel de commande de 7 000 € HT et maximum annuel de commande de 20 000 € HT.
2023-008	Attribution et signature des marchés publics (2022PA07) de fourniture de produits laitiers, ovoproduits, épicerie, produits bio et préparation culinaire pour le restaurant municipal pour les années 2023 et 2024 : - LOT N°1 Produits laitiers et ovoproduits : PASSIONFROID OUEST (44478 CARQUEFOU) - Minimum annuel de commande de 10 000 € HT et maximum annuel de commande de 20 000 € HT ; - LOT N°2 Epicerie et boissons : PRO A PRO (35590 SAINT GILLES) - Minimum annuel de commande de 10 000 € HT et maximum annuel de commande de 20 000 € HT ; - LOT N°3 Produits biologiques : ESATCO VENDEE ADAPEI ARIA (85000 LA ROCHE SUR YON) - Minimum annuel de commande de 10 000 € HT et maximum annuel de commande de 50 000 € HT ; - LOT N°4 Aides préparation culinaire : POMONA EPISAVEURS (37301 JOUE-LES-TOURS) - Minimum annuel de commande de 1 000 € HT et maximum annuel de commande de 5 000 € HT.
2023-009	Attribution et signature des marchés publics (2022PA08) de fourniture et livraison de produits surgelés et de fruits et légumes de 1ère, 4ème et 5ème gamme pour le restaurant municipal pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 : - LOT N°1 Produits surgelés : PASSIONFROID OUEST (44478 CARQUEFOU) - Minimum annuel de commande de 15 000 € HT et maximum annuel de commande de 25 000 € HT ; - LOT N°2 Fruits et légumes de 1ère, 4ème et 5ème gamme : SAS DEVAUD (85000 LA ROCHE SUR YON) - Minimum annuel de commande de 10 000 € HT et maximum annuel de commande de 25 000 € HT.
2023-010	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle BC 78 IA 085 003 23 V0002
2023-011	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AS 114 IA 085 003 23 V0004
2023-012	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AH 246 IA 085 003 23 V0005
2023-013	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AH 246 IA 085 003 23 V0006

2023-014	Abattage d'arbres dans la Vallée du Moiron - sté SOVALT TP (85670 ST PAUL MONT PENIT) - pour un montant de 6 740 € HT soit 8 088 € TTC
2023-015	Fournitures de tapis de fleurs pour fleurissement annuel 2023 - sté KABELIS (29610 PLOUIGNEAU) - pour un montant de 10 579,44 € HT soit 11 637,38 € TTC
2023-016	Vérification périodique des installations électrique et gaz de l'Eglise, Groupe scolaire Louis Buton, école La Pénrière et hôtel de ville – SOCOTEC (85000 LRSY) - pour un montant de 1 920 € HT soit 2 304 € TTC
2023-017	Prestation d'animation dans le cadre de l'opération MA COMMUNE, ESPACE DE BIODIVERSITÉ - Association LA CICADELLE (85190 AIZENAY) - Montant de 4 000 € (non assujetti à la TVA)
2023-018	Résiliation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle station d'épuration (MP2017PA06) - NTE (35760 SAINT-GREGOIRE) - Montant de l'indemnité de résiliation de 796,13 € (non assujettie à la TVA)
2023-019	Avenant n°2 au marché public de prestation de service pour la surveillance et l'entretien des installations de collecte, transport et traitement des eaux usées (MP2021PA10) - VEOLIA EAU (85000 LA ROCHE SUR YON) - Modification d'un montant de + 1 781,50 € HT (+ 1 959,65 € TTC) soit une augmentation de + 5,12 % de la partie forfaitaire du marché sur 2022
2023-020	Avenant n°1 au marché public de prestation de balayage mécanisé des voiries et nettoyage des avaloirs (MP2022A0001) - VEOLIA GRANDJOUAN (44815 SAINT-HERBLAIN) - Modification d'un montant de -5 235,44 € HT (- 6 282,77 € TTC) soit une diminution du marché de - 1,61 %
2023-021	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle ZL 186 IA 085 003 23 V0007
2023-022	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AS 5 IA 085 003 23 V0008
2023-023	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AW 32 IA 085 003 23 V0009
2023-024	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle ZI 147 IA 085 003 23 V0010
2023-025	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AS 17 IA 085 003 23 V0011
2023-026	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AH 295 AH 235 AH 297 IA 085 003 23 V0012
2023-027	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AI 123 IA 085 003 23 V0013
2023-028	Renonciation au droit de préemption urbain - parcelle AH 295 AH 235 AH 297 IA 085 003 23 V0014
2023-029	Acquisition dalles pour protection des sols Salle OmEGA - Sté ART DAN (44474 CARQUEFOU) - pour un montant de 20 250 € HT soit 24 300 € TTC
2023-030	Fourniture combustible pour salle des Quatre Rondes et Ganneries - Sté BRETECHE (85150 LES ACHARDS) - pour un montant de 11 766 € HT soit un montant global de 14 119,20 € TTC

Décision 2023-006 : Monsieur Yvan HAMARD souhaite savoir de quoi il s'agit exactement. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du bâtiment du magasin et que ce type d'études structurelles est réalisé sur un certain nombre de bâtiments. Monsieur Yvan HAMARD fait remarquer que lorsqu'il avait délégué, il avait fait remarquer à l'ancien responsable des services techniques que des poutrelles, selon lui, posaient problème. Monsieur Yvan HAMARD demande s'il s'agit de la même chose. Monsieur le Maire confirme qu'une étude doit être faite sur le bâtiment pour savoir s'il y a des choses à renforcer ou pas. Monsieur Yvan HAMARD demande confirmation qu'il ne s'agit pas du même sujet. Monsieur le Maire dit ne pas savoir sur un plan technique. Monsieur Yvan HAMARD demande si cela ne dérange pas qu'il demande des éléments. Monsieur le Maire indique que cette demande devra être faite par écrit.

Décision 2023-014 : Monsieur Bernard BEYER demande des précisions. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une trentaine de peupliers. Un certain nombre d'entre eux étaient déjà tombés suite à

des chutes d'arbres. Un diagnostic sanitaire a également été fait par les services. Pour des raisons de sécurité, une partie de ces peupliers ont été abattus. Les troncs et les branches ont été revalorisés par paillage. Monsieur le Maire précise que c'est affiché sur le site et qu'il y aura une compensation par replantation de l'ensemble de ces arbres abattus en raison de leur état sanitaire.

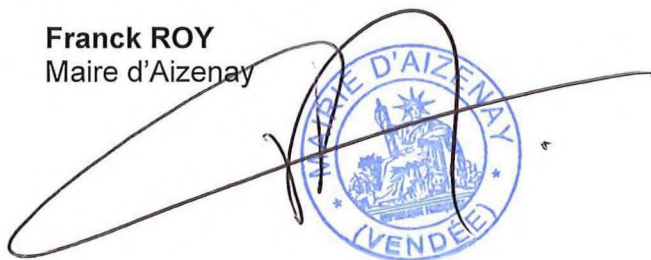
Séance levée à 20h55.



Le présent procès-verbal a été approuvé lors du Conseil Municipal du 28 mars 2023.

À Aizenay,

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Jacqueline ROCHER
Secrétaire de séance



Publié sur le site internet le 04 AVR. 2023

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VINGT-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS**

---oOo---

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la commune d'AIZENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au sein de la Mairie d'Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY, Maire.

Conseillers Municipaux	Présents / Excusés / Pouvoirs
ADELÉE Serge	<i>Pouvoir à Marcelle TRAINEAU</i>
ARNAUD Corinne	Présente
BARANGER Claudie	Présente
BELLEC Sandrine	Présente
BEYER Bernard	Présent
CHALLET Sylvain	Présent
CLAUTOUR Philippe	Présent
COUTON Jean-Marc	Présent
DANIEAU Noël	Présent
DESPRES Stéphane	Présent
FISSON Isabelle	Présente
GRELET Cédric	Excusé
GRELLIER Cédric	Présent
GRONDIN Sabrina	Présente
GUÉRINEAU Isabelle	Présente
GUILLET Christophe	Présent
GUILLET Jean-Pierre	Présent
GUILLONNEAU Céline	<i>Pouvoir à Sylvain CHALLET</i>
HAMARD Yvan	Présent
LUCAS Wilfried	Présent
MORNET Françoise	Présente
PIFFETEAU-GASTON Isabelle	Présente
PONZO Marjorie	Présente
ROBIN Delphine	Présente
ROCHER Jacqueline	Présente
ROY Franck	Présent
TRAINEAU Marcelle	Présente
URBANEK Roland	Présent
VINET Adeline	Présente